

ABROGATION DE LA LOI "TRAVAIL"

➔ Salaires,
➔ Emplois,
➔ Retraites.

Encore une fois, VALLS fait preuve de faiblesse et de déni de démocratie, en faisant passer la loi « Travail » par le 49-3.

Ce gouvernement par cet acte de dictature, démontre son choix de politique libérale à l'écoute du MEDEF.

Il reste sourd aux milliers de personnes qui ont exprimé leur colère pendant les 12 manifestations sur 4 mois, à l'avis de plus de 70 % des citoyens opposés à cette loi, et à 1 million de personnes qui a répondu en quelques jours à la votation citoyenne, contre le projet de loi « Travail » !

Le Premier Ministre a organisé des rencontres bilatérales le 29 juin : **Pour quoi faire ?** Il ne prend pas en compte les mobilisations des salariés et les revendications de la CGT, qui visent à établir de nouveaux droits et à lutter contre le dumping social.

Les amendements au projet de loi ne sont pas de nature à modifier profondément ce texte, même si certaines modifications sont à mettre au crédit des mobilisations.

Le saupoudrage fait par le gouvernement ne change en rien le fond de ce projet de loi, et reste contraire à la convention internationale de l'OIT et de l'ONU :

- ▶ **Maintien de l'inversion de la hiérarchie des normes, fini les accords de branches et le Code du travail, les accords d'entreprises feront loi ;**
- ▶ **Heures de nuit comptabilisées de 0 h à 5 h, et non plus entre 21 h et 6 h ;**
- ▶ **Facilitation des licenciements, les juges ne pourront plus vérifier si l'entreprise qui licencie pour motif économique connaît de réelles difficultés ;**
- ▶ **La modulation du temps de travail pourra être faite sur 3 ans... et les droits aussi tel que le paiement d'heures supplémentaires, payées au bout de 3 ans seulement à 10 % au lieu de 25 % ;**
- ▶ **Référendum d'entreprise : votre patron pourra faire approuver un accord de chantage à l'emploi, par référendum, en contournant les Organisations syndicales... etc.**

Pire : face aux argumentations de la CGT, démontrant la généralisation d'un dumping social, le Premier Ministre répond « **J'assume** » !!!

PAS D'AUTRE ALTERNATIVE SANS ACTION COLLECTIVE DES SALARIÉS !

Il nous faut continuer la mobilisation dans nos entreprises pendant l'été, nous inscrire dans les initiatives avec les territoires, et nous préparer, dès la rentrée de septembre, à continuer la lutte.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements, en augmentant le temps de travail, en baissant les salaires et pensions que le pouvoir d'achat va augmenter ou que le chômage va baisser !

Cette loi de régression sociale vient renforcer nos autres revendications, qui sont :

1. L'augmentation générale des salaires et des pensions ;
2. La reconnaissance de la pénibilité, par un départ anticipé à la retraite ;
3. Des embauches pour compenser les départs et la réduction du temps de travail ;
4. La semaine de 32 h, et 28 h pour les postés.

IL NOUS FAUT ARTICULER LA BATAILLE CONTRE LA LOI EL KHOMRI, AUTOUR DE NOS REVENDICATIONS EN LIEN AVEC NOS ACTIVITÉS.


VOILÀ DES REVENDICATIONS QUI VONT DANS LE SENS DU PROGRÈS SOCIAL, ET DE LA RÉPONSE AUX BESOINS DES SALARIÉS !

Pour satisfaire nos revendications, l'argent existe :

- ✎ Les entreprises du CAC 40 ont dégagé un profit de 53,5 milliards d'euros, soit plus que le PIB d'un pays comme le KENYA (49 milliards €) avec 44 millions d'habitants !
- ✎ La rémunération des patrons du CAC 40 s'élève à 167,2 millions d'euros pour 2015 ; soit 4,18 millions d'euros en moyenne pour chacun d'eux !!! A 40 personnes, ils gagnent autant que 8700 salariés au SMIC, toutes cotisations incluses.

 **La FNIC-CGT appelle à poursuivre la mobilisation contre cette loi pendant les congés, en lien avec les territoires, et à faire de la rentrée, une rentrée sociale de haut niveau, pour exiger l'abrogation de la loi « Travail ».**

 **Dès maintenant, construisons la mobilisation autour de nos revendications, avec les salariés, et posons la question de la grève, pour faire de septembre une rentrée sociale puissante, basée sur la lutte.**

 **L'abrogation de cette loi, et la réponse à nos revendications ne passeront que par un mouvement fort des salariés, dans et hors de nos entreprises.**

L A FNIC-CGT APPELLE L'ENSEMBLE DE SES SYNDICATS À S'ENGAGER, DÈS MAINTENANT, À CONSTRUIRE UNE GRANDE JOURNÉE D'ACTIONS ET DE GRÈVES **LE 15 SEPTEMBRE**, POUR OBTENIR LES RÉPONSES À NOS REVENDICATIONS ET L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL.

ON LÂCHE RIEN !